

Haute Valeur Environnementale

Journée PAT et Agroécologie

TERRES d'AVENIR

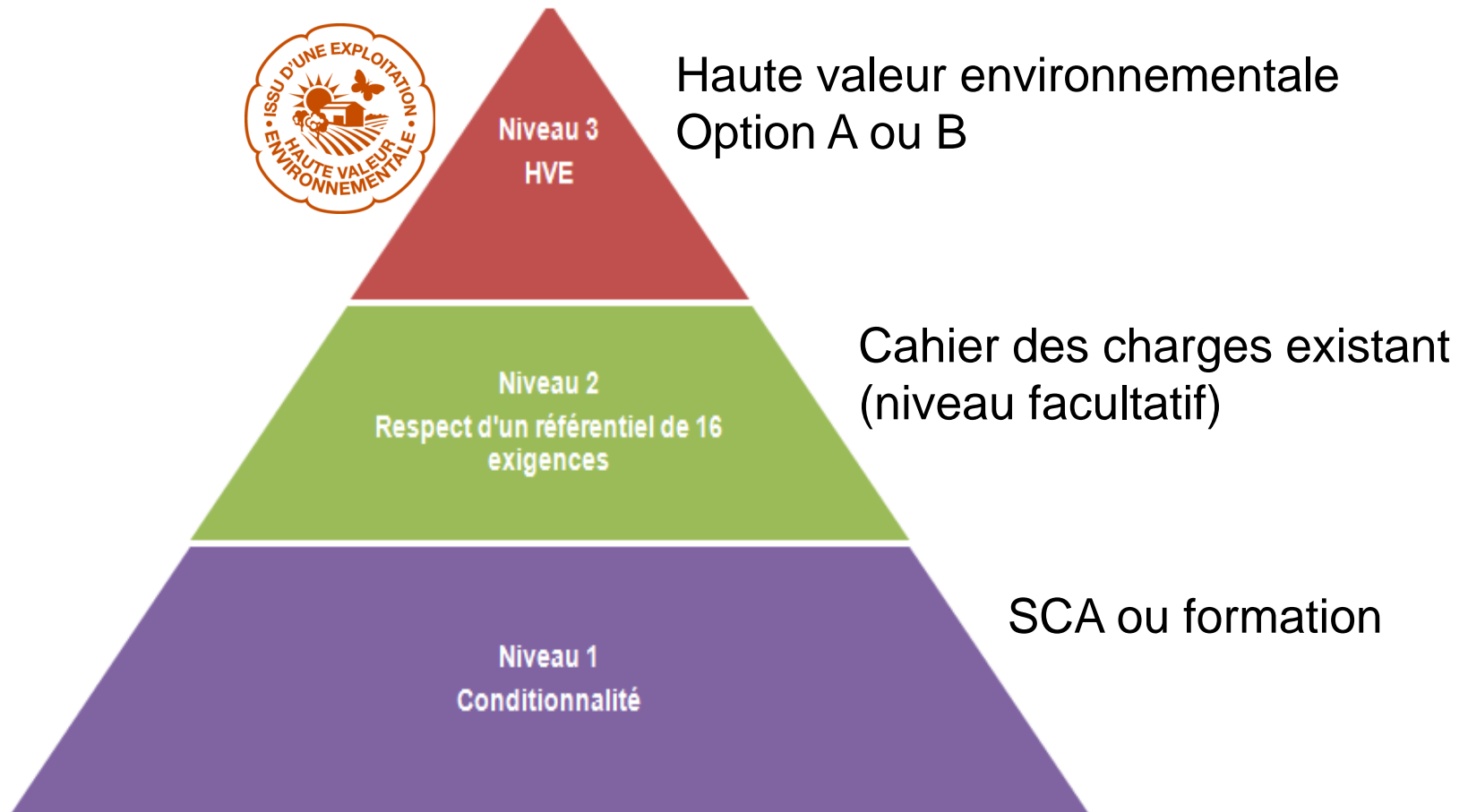


**aGRICULTURES
& TERRITOIRES**

CHAMBRES D'AGRICULTURE
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR



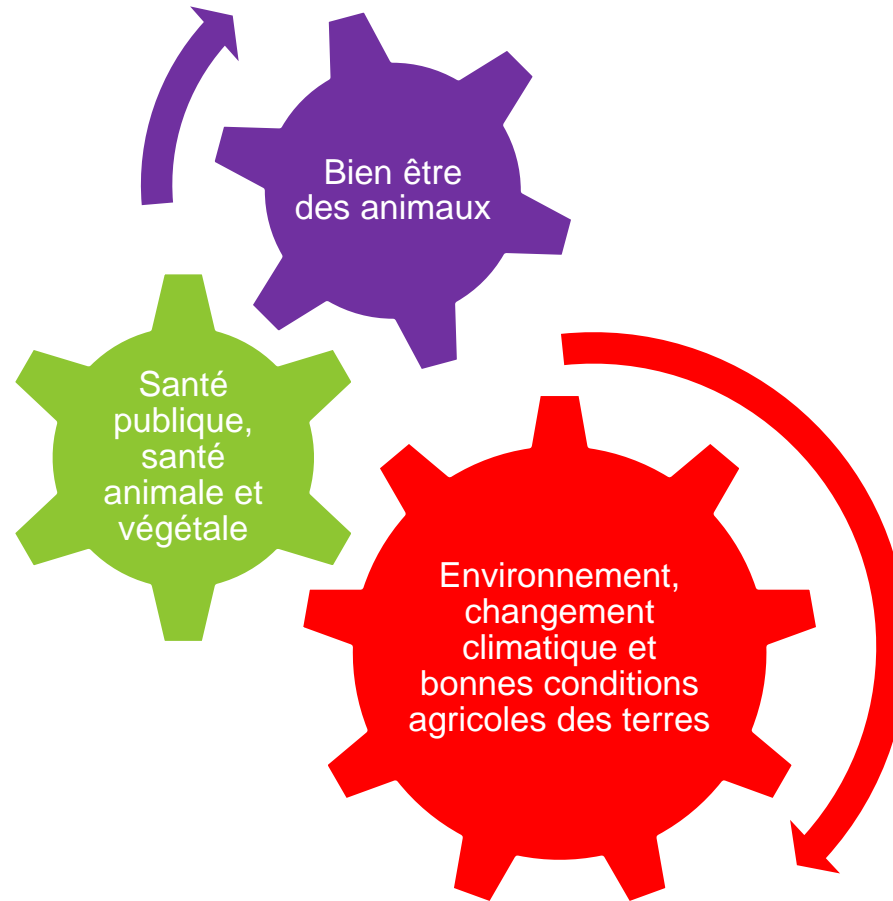
1. La Haute Valeur Environnementale





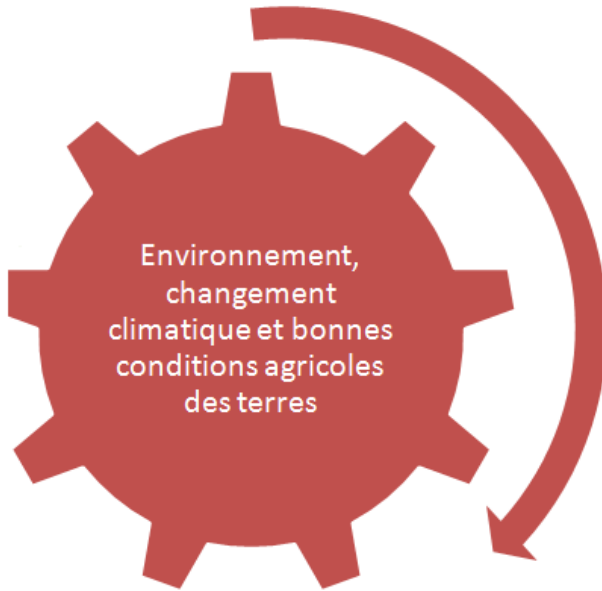
2. Certification : niveau 1

Respect de la conditionnalité





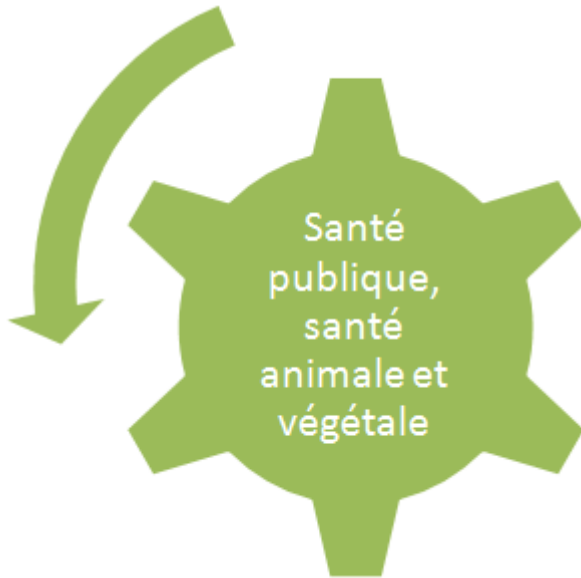
2. Certification : niveau 1



- Environnement 1 : Conservation des oiseaux sauvages et des habitats
- Environnement 2 : Protection des eaux contre la pollution par les nitrates à partir de sources agricoles en zones vulnérables

- BCAE1 : Bandes tampons le long des cours d'eau
- BCAE 2 : Prélèvement pour l'irrigation
- BCAE 3 : Protection des eaux souterraines contre la pollution causée par des substances dangereuses
- BCAE 4 : Couverture minimale des sols
- BCAE 5 : Limitation de l'érosion
- BCAE 6 : Maintien de la matière organique des sols
- BCAE 7 : Maintien des particularités topographiques

2. Certification : niveau 1



Santé productions végétales

- Utilisation des produits phytopharmaceutiques
- Paquet hygiène relatif aux productions d'origine végétale

Santé productions animales

- Paquet hygiène relatif aux productions animales
- Interdiction d'utiliser certaines substances en élevage
- Prévention, maîtrise et éradication des encéphalopathies spongiformes transmissibles (EST)
- Identification et enregistrement des animaux (bovins, porcins, ovins, caprins)

2. Certification : niveau 1



Protection et bien être des animaux :
s'adresse aux élevages de veaux (en bâtiment), les élevages de porcs (en bâtiment) et tous les autres élevages.

3. Certification : niveau 2



25 points de contrôles dans le cahier des charges

Ou

59 démarches reconnues de niveau 2

<https://agriculture.gouv.fr/certification-environnementale-mode-demploi-pour-les-exploitations>

3. Certification : niveau 2

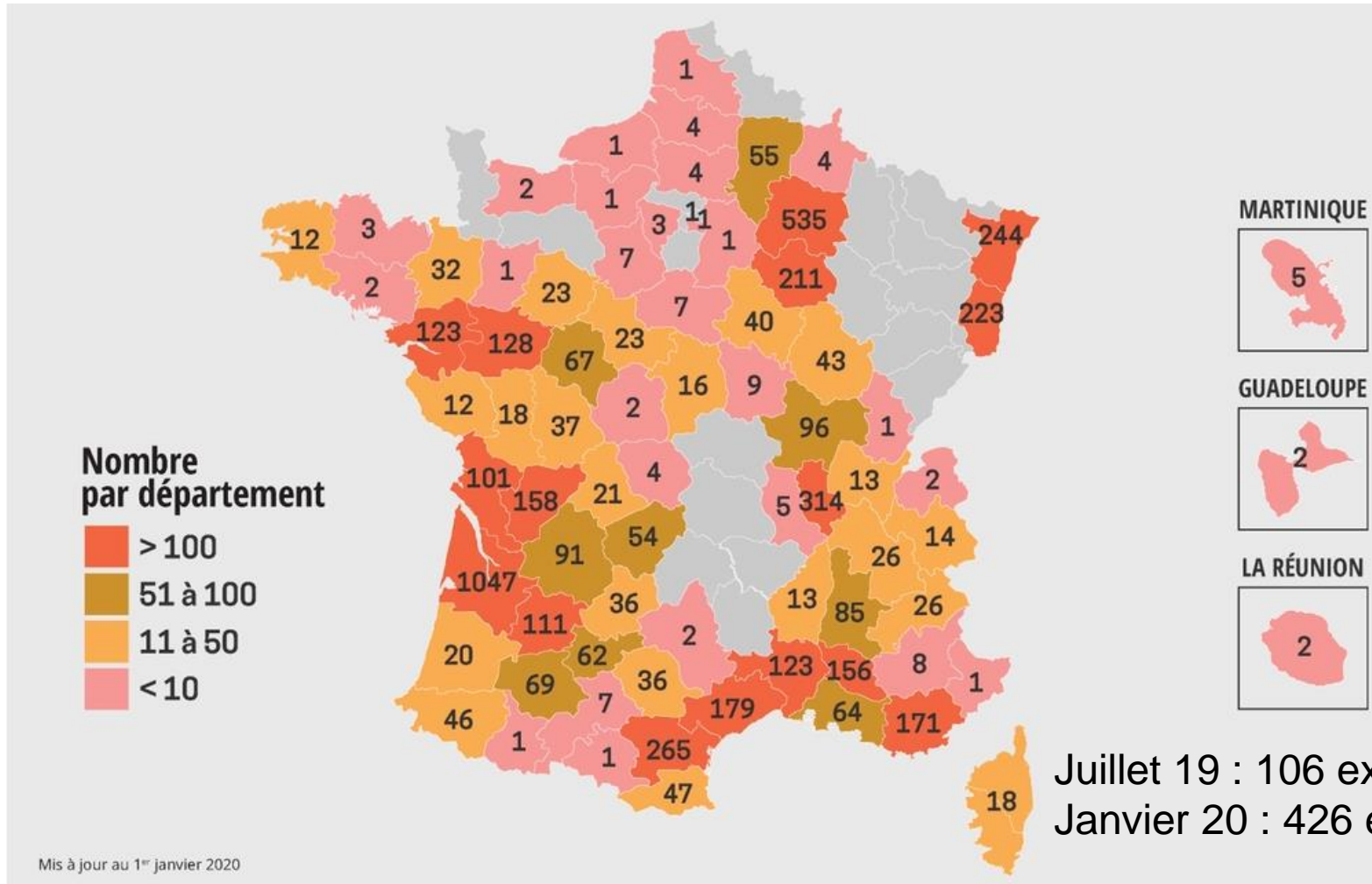


Au niveau régionale

- Charte des produits de serre : tomate et concombre (Rougeline, Savéol)
- Vergers Eco-Responsables (pomme et poires)
- Engagement Qualité Carrefour (pomme)
- Fruits et nature (pomme, poire, pêche abricot, nectarine, cerise, kiwi et prunes)
- .../...



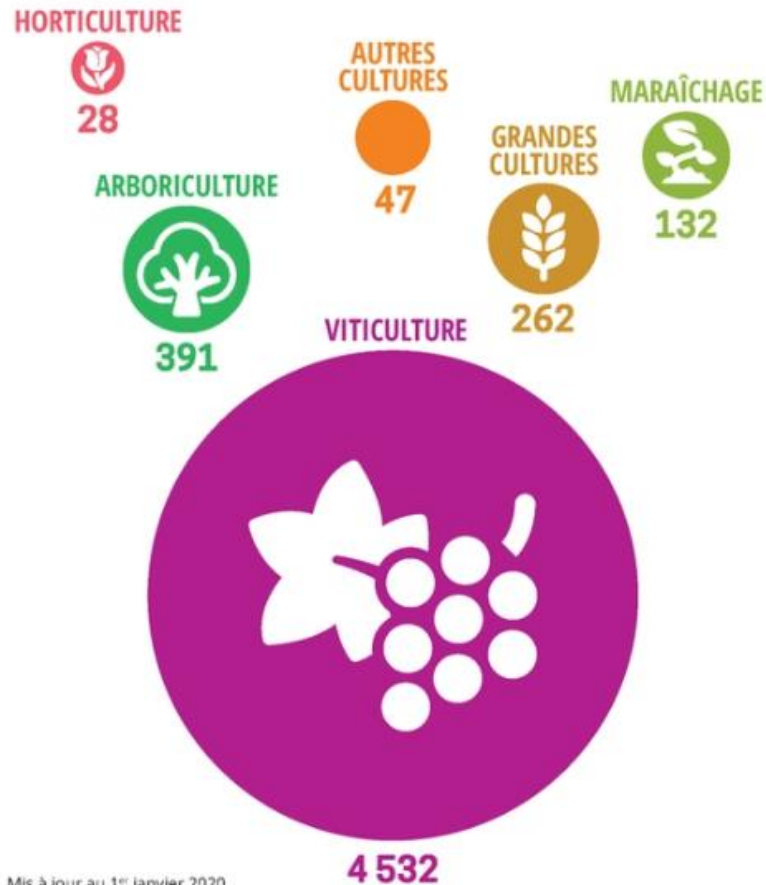
4. Certification : niveau 3



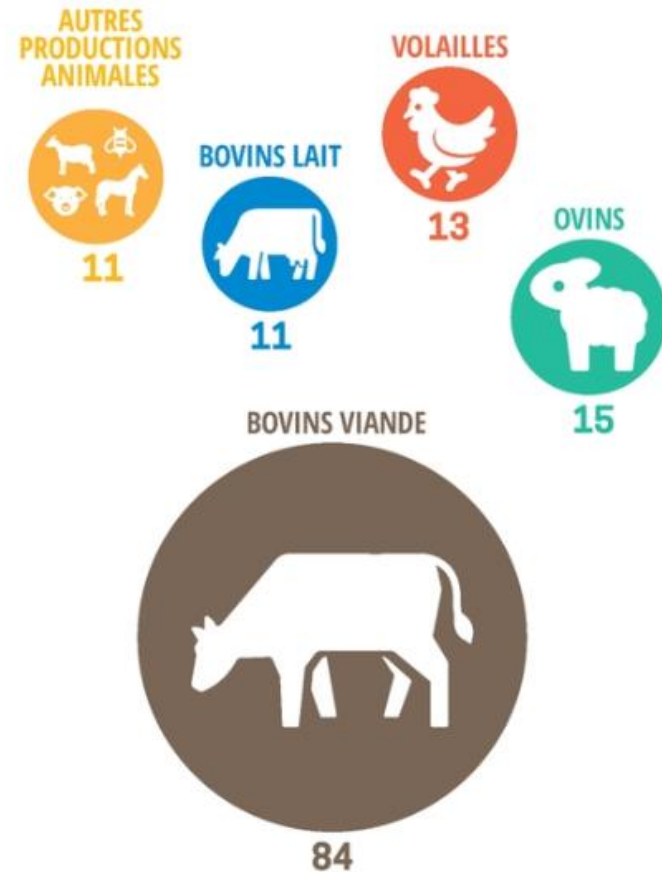


4. Certification : niveau 3

FILIÈRES VÉGÉTALES



FILIÈRES ANIMALES

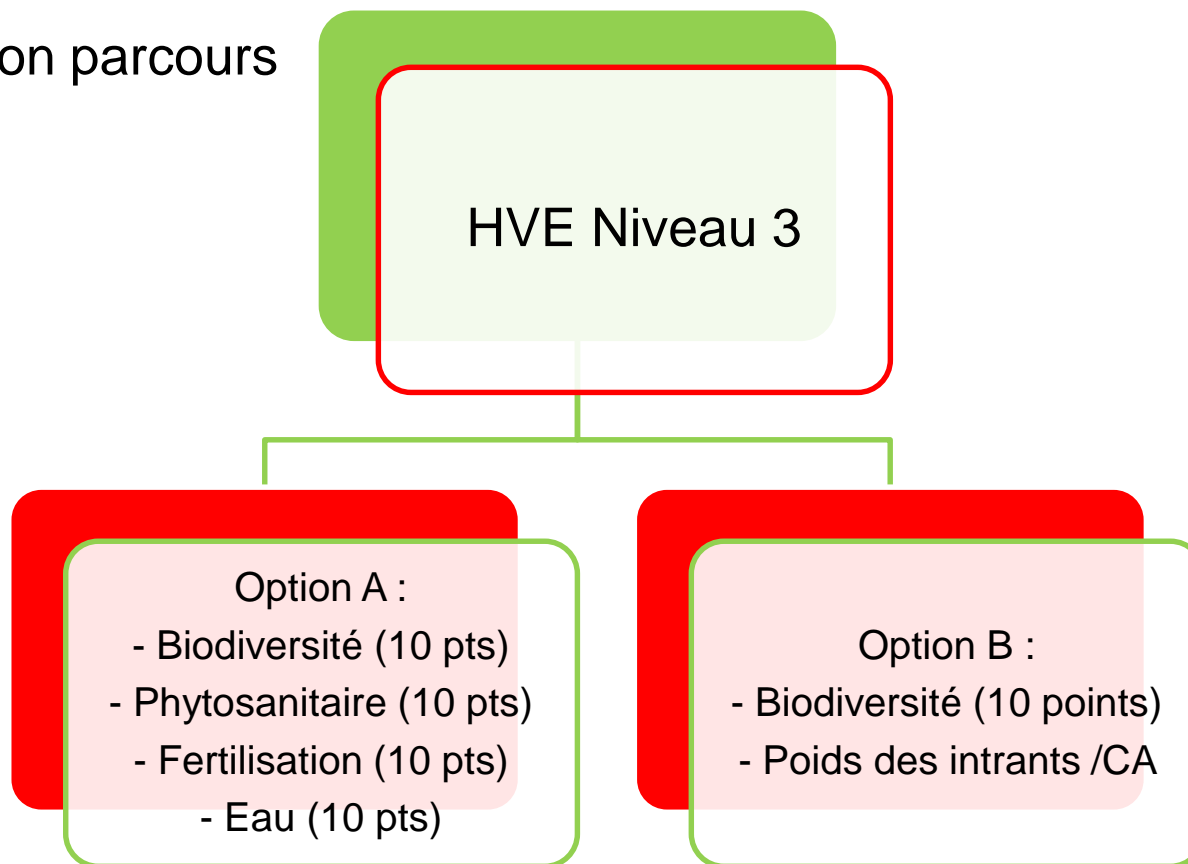


Mis à jour au 1^{er} janvier 2020

4. Certification : niveau 3



Choisir son parcours



Validation par un organisme certificateur habilité par l'Etat





4. Certification : niveau 3

Option A :

- Biodiversité (10 pts)
- Phytosanitaire (10 pts)
- Fertilisation (10 pts)
- Eau (10 pts)

- % de SAU en Infrastructures agro-écologiques
- Poids de la culture principale
- Nombre d'espèces végétales cultivées
- Nombre d'espèces animales élevées
- Présence de ruches
- Nombre de variétés, races et espèces menacées



4. Certification : niveau 3

Option A :

- Biodiversité (10 pts)

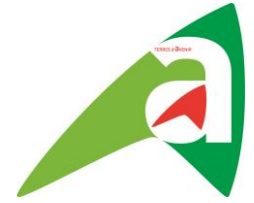
- Phytosanitaire (10 pts)

- Fertilisation (10 pts)

- Eau (10 pts)

- Surfaces non traitées

- IFT (vigne et grande culture)
- Utilisation de méthodes alternatives à la lutte chimique
- Engagement dans une MAEC phytosanitaire
- Conditions d'applications des traitements
- Diversité spécifiques variétale
- Enherbement inter-rang
- Recyclage et traitement des eaux d'irrigation



4. Certification : niveau 3

Option A :

- Biodiversité (10 pts)
- Phytosanitaire (10 pts)
- Fertilisation (10 pts)
- Eau (10 pts)

- Bilan azoté
- Utilisation d'outils d'aide à la décision
- Pourcentage de la SAU non fertilisée
- Part des surfaces en légumineuses seules dans la SAU
- Couverture des sols



4. Certification : niveau 3

Option A :

- Biodiversité (10 pts)
- Phytosanitaire (10 pts)
- Fertilisation (10 pts)
- Eau (10 pts)

- Enregistrement des pratiques d'irrigation
- Utilisation d'outils d'aide à la décision
- Utilisation de matériel optimisant les apports d'eau
- Adhésion à une démarche de gestion collective
- Pratiques agronomiques mises en œuvre pour économiser l'eau
- Part des prélèvements sur le milieu en période d'étiage

5. Les formes d'accompagnement



Accompagnement individuel : Face à face avec l'exploitant et visite de l'exploitation.

Accompagnement collectif : Généralement sous forme de formation. Certaines structures y adossent un accompagnement individuel (méthode la plus répandue).

5. Les formes de certification



Certification individuelle : Présentation individuelle de l'exploitation à un OC par l'exploitant lui-même.

Certification collective : Une structure porte la démarche pour un groupe d'exploitant. La structure sera auditée annuellement et les exploitations plus ponctuellement (par sondage). Baisse du coup de certification.



Merci pour votre écoute

DAVIN GEIL Emmanuèle

Animatrice HVE Régionale

04 42 23 86 52 / 06 30 51 43 86

e.geil@bouches-du-rhone.chambagri.fr